

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D.

Absents : Mmes COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

FINANCES

Subvention au CIAS de Liffré-Cormier Communauté 2018

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

- VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU le code de l'action sociale et des Familles, et plus particulièrement l'article L.123-7 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU la délibération n°2017/218 du 22 décembre 2017 accordant un acompte de subvention de fonctionnement au CIAS pour l'année 2018 ;
- VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mars 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°1 du 25 mars 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Liffré-Cormier Communauté a été créé le 1^{er} janvier 2009 pour assumer les missions voulues par les élus dans les secteurs de la petite enfance et de l'aide à domicile pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Il assume les missions suivantes :

- Petite enfance (0 - 3 ans) avec la gestion des espaces jeux petite-enfance, des crèches de La Bouëxière et de Liffré, et de la micro-crèche de Dourdain, et du Relais d'Informations Parents Assistantes Maternelles Enfants (RIPAME).
- Solidarité, avec le Service d'aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui offre aux personnes âgées ou handicapées une aide permettant de rester vivre à la maison.
- Coordination et organisation d'animations en direction des aînés sur l'ensemble du territoire, complément indispensable aux soins et à l'aide à domicile pour vivre sereinement l'âge qui avance.

L'année 2018 sera une année de consolidation suite aux transformations opérées l'année de l'extension territoriale : transfert de services et de personnels de la Com'Onze (2 nouveaux services accueillis ; 14 agents répartis sur 5 services) ; reconfiguration des services Animation et SAAD afin de couvrir les 4 communes intégrées ; changements de personnels ; optimisations internes (procédures budgétaires, documents de cadrage Finances/RH...).

Les deux chantiers les plus marquants de 2018 seront constitués par :

- le transfert de la micro-crèche d'Ercé près Liffré vers celle de La Bouëxière (passage en crèche « multi-accueil » de 20 places),
- l'instruction des dossiers des porteurs de projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) au sein de l'espace Petite Enfance de la Maison Intercommunale d'Ercé près Liffré, pour une ouverture souhaitée au cours du 4^{ème} trimestre 2018.

Par délibération 2017/218 en date du 22 décembre 2017, pour faire face aux besoins de trésorerie du CIAS, le Conseil Communautaire a autorisé le versement d'un premier acompte de la subvention globale de fonctionnement 2018 dès le mois de janvier, pour un montant global de 400 000 € couvrant la période de janvier à avril 2018.

Le montant total de la subvention de fonctionnement inscrite au budget primitif de Liffré-Cormier Communauté s'élève ainsi à 1 250 000 € sur l'exercice 2018 (+ 100 K € par rapport au montant versé en 2017). Au vu de ce qui précède, il est proposé au conseil communautaire de valider le montant de 1 250 000 € de subvention globale de fonctionnement pour l'exercice 2018. Le versement de cette subvention interviendra en cours d'exercice, par acomptes, afin de répondre aux besoins de trésorerie du CIAS de Liffré-Cormier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 250 000 € au CIAS de Liffré-Cormier au titre de l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le versement de cette subvention par acomptes afin de répondre aux besoins de trésorerie du CIAS de Liffré-Cormier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

